



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 250, RUE GRILLON

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **21 novembre 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment principal est non conforme. La marge arrière du bâtiment principal est de 6,03 mètres alors que la réglementation municipale exige une marge arrière de sept (7) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 682 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 250, rue Grillon, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA